



CANADA

# DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

1	
2	
3	
4	
5	
6	W
7	
8	1
9	
10	JR
11	
12	PP
13	
14	

N° 67/11

## LE ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE PROGRES INTERNATIONAL: L'APPORT CANADIEN

Discours de M. Paul Martin, secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures, devant les membres  
du club Kiwanis d'Ottawa, le 3 mai 1967.

En cette année, marquée par la célébration du centenaire de la Confédération, nous avons une raison particulière de réfléchir à ce que le Canada a accompli au cours des cent dernières années et à ce que le Canada représente aujourd'hui pour nous.

Nous ne pouvons pas, cependant, nous soucier seulement du passé ou de ce qui arrive dans notre propre pays. Nous devons aussi nous pencher sérieusement sur le rôle du Canada dans la collectivité internationale.

Durant fin de semaine dernière, nous avons eu l'honneur d'accueillir l'empereur Haïlé Sélassié d'Éthiopie, le premier des nombreux visiteurs de marque que nous recevrons à Ottawa et au Canada cette année. Je crois qu'il faut voir un hommage au Canada et à la place importante qu'il occupe au sein des nations, dans le fait que tant de chefs d'État marquants aient accepté, notre invitation, à venir au Canada en 1967, pour visiter l'Exposition universelle qui s'y tient et se joindre à nous pour la célébration du centenaire de la Confédération.

A titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je dois conseiller le Gouvernement sur les relations du Canada avec les autres pays du monde. Cela comprend notre participation à l'oeuvre de plus en plus complexe et importante des Nations Unies et des organismes internationaux qui s'y rattachent.

Le Canada, vous le savez, a été l'un des membres fondateurs des Nations Unies en 1945. Nous sommes convaincus que les Nations Unies, concrétisant l'action collective internationale, sont un instrument essentiel à l'édification d'un monde pacifique et plus serein, à l'abri des menaces de guerre et de violence. Le Canada est donc, depuis les débuts, un fervent protagoniste des Nations Unies.

L'un des défis les plus sérieux et les plus angoissants à affronter pour la collectivité internationale, c'est celui de la famine et de la pauvreté qui sévissent un peu partout, surtout dans les continents de l'Asie, de

one

l'Afrique et de l'Amérique latine. Ce problème ne touche pas que les pays sous-développés; il concerne le monde entier. Les Nations Unies, qui groupent presque tous les pays du monde et qui sont fondées sur l'idéal de la coopération internationale en vue de la réalisation d'objectifs communs, doivent stimuler l'effort international nécessaire pour vaincre la faim et la pauvreté dans le monde par le développement économique.

J'ai l'intention, ce soir, de parler brièvement de l'apport fait au progrès international par les Nations Unies et leurs organismes affiliés, ainsi que de l'appui du Canada à ce secteur de l'activité des Nations Unies.

Au cours des premières années de l'existence des Nations Unies, la grande préoccupation des États membres était, tout naturellement, la prévention d'une autre guerre. Les clauses touchant la paix et la sécurité ont été soigneusement précisées dans la Charte, mais les passages relatifs au développement économique étaient moins clairs. Néanmoins, on jeta alors les bases d'un rôle positif pour les Nations Unies dans le développement économique, afin de réaliser les conditions nécessaires à la paix.

Ainsi, dans la Charte, on a prévu un organisme -- le Conseil économique et social -- qui devait être avant tout responsable de l'activité des Nations Unies dans le domaine économique. En outre, un certain nombre d'organismes spécialisés furent créés ou affiliés au réseau des Nations Unies: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé, (OMS), le Bureau international du Travail (BIT), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque (BIRD)), l'Association internationale pour le développement (IDA) le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres.

A mesure que, de plus en plus nombreux, les pays obtenaient leur indépendance et devenaient membres des Nations Unies, l'Organisation subissait des changements fondamentaux. Les chefs des États membres devenus, depuis peu, indépendants s'adressèrent aux Nations Unies pour obtenir de l'aide afin d'arriver à un essor économique susceptible de donner plus de stabilité et d'importance à leur indépendance politique. Les Nations Unies ont répondu à ces appels sur le plan du développement économique en assumant des responsabilités qui étaient loin d'être prévues, lors de la rédaction de la charte.

L'ampleur de la collaboration des Nations Unies à l'essor international se traduit aujourd'hui par un seul chiffre: les quatre cinquièmes des ressources en main-d'oeuvre et en apport financier dont dispose le régime des Nations Unies sont actuellement affectés aux programmes de développement économique.

La mesure dans laquelle les Nations Unies seraient appelées à participer au développement économique international ne devint manifeste qu'en 1964, lors de la tenue de la Première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement connue sous le sigle UNCTAD. A cette Conférence,

soixante-dix-sept États membres des Nations Unies, soit bien plus de la moitié du nombre total des membres, unis dans leur commune pauvreté ont fait part au monde de la nécessité d'un effort international plus intense en matière de développement économique.

Bien que l'organisme établi à cette Première Conférence ne soit à l'oeuvre que depuis à peine trois ans, il a déjà beaucoup fait pour attirer l'attention du monde, de façon plus frappante que jamais, sur tous les problèmes qu'il faut affronter, si nous voulons réussir dans la tâche immense du relèvement du niveau de vie chez les nations peu favorisées. L'aide est une des formes de lutte contre la pauvreté et l'organisme formé par la Première Conférence s'est employé à favoriser l'étude des moyens d'accroître le rendement des pays pauvres et ceux d'améliorer les modalités de l'assistance que les nations industrialisées mettent à la portée des nations insuffisamment développées. Toutefois, si ces dernières doivent acquérir un jour les moyens de financer les importations essentielles à leur développement, il faut que les bénéfices tirés de leurs exportations aux divers pays augmentent de beaucoup. Voilà qui implique aussi la nécessité d'améliorer les conditions de mise en marché des matières premières que ces nations vendent à l'extérieur et d'opérer les redressements qui leur permettront d'accroître et de diversifier leurs ventes de produits manufacturés.

En tant que nation dépendante de l'expansion du commerce international, le Canada appuie les innovations sagement conçues qui entraîneront une participation accrue de toutes les nations au régime du commerce international. A la longue, nous croyons que tous y gagneront si le plus grand nombre possible de pays peuvent tirer leur prospérité de l'expansion du commerce mondial.

La Seconde Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, convoquée en Inde pour le début de 1968, fournira l'occasion de faire un retour sur ce qui s'est accompli depuis 1964; elle déterminera la marche à suivre dans nos efforts futurs pour amplifier et rehausser l'efficacité de l'aide au développement et pour améliorer les facilités commerciales accessibles aux pays à faible revenu.

Pour le profane comme pour le spécialiste, les problèmes du développement économique et du commerce international sont complexes et souvent difficiles à cerner; c'est encore plus ardu lorsqu'il s'agit de trouver des solutions. Il reste clair que l'avenir, la prospérité et la sécurité de notre pays dépendent, dans une grande mesure, de la réaction du Canada et des autres pays économiquement forts en face des besoins des pays sous-développés. Quelles que soient les difficultés, nous ne pouvons les éviter.

C'est pour moi une source de grande satisfaction de voir que grâce à ses programmes d'aide, le Canada a pu, au cours des dernières années, accroître son apport au développement international. Ainsi que plusieurs d'entre vous le savent, le Gouvernement a accepté comme objectif pour ce qui est de la quote-part du Canada en matière d'aide au développement, la

proportion d'un pour cent du revenu national; il compte y arriver d'ici trois ou quatre ans.

Une forte proportion de l'aide canadienne est fournie directement à d'autres pays en vertu de programmes bilatéraux. Mais, parce que nous croyons à l'importance capitale des Nations Unies et à la valeur du rôle qu'elles peuvent jouer dans le développement international, une partie considérable de nos fonds en matière d'aide est mise à la disposition des Nations Unies et de leurs organismes affiliés.

En 1967, le Canada occupe le quatrième rang quant à ses contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et il se classe deuxième pour les apports au Programme mondial pour l'alimentation. Les apports considérables du Canada à ces deux programmes et à d'autres organisations des Nations Unies prennent la forme de subventions annuelles. Le Canada consent aussi des prêts et aussi des avances à la Banque mondiale et à ses organismes affiliés, la Société financière internationale et l'Association internationale pour le développement. La Banque est intimement liée aux Nations Unies.

Même si nous avons parfaitement raison d'être fiers de ce qu'accomplit le Canada, par l'intermédiaire des Nations Unies et autrement, nos efforts ne doivent pas diminuer. A l'heure qu'il est, le revenu annuel moyen par tête, dans le pays le plus riche au monde, les États-Unis, est vingt-cinq fois supérieur à celui des pays en voie de développement, et si le rythme actuel de progrès économique se maintient, en l'an 2000, le revenu moyen par tête, aux États-Unis, équivaldra à 35 fois celui des dits pays.

A cause de la force de leur rayonnement universel, les Nations Unies constituent une excellente source d'encouragement propre à inciter les pays en voie de développement à se développer eux-mêmes en élaborant des méthodes qui facilitent leur progrès. Ainsi, nul doute ne plane autour de la nécessité de résoudre le problème de l'augmentation rapide de la population, de réaliser des réformes agraires, de favoriser l'avènement d'une administration efficace, compétente et honnête. Seuls les pays en voie de développement peuvent prendre avec succès de telles mesures qui soient en harmonie avec leurs valeurs culturelles et leurs institutions.

Mais les pays développés, comme le Canada, devront jouer pleinement leur rôle. Ils devront être prêts à partager leurs richesses en participant aux programmes d'aide au développement et il leur faudra ouvrir leurs marchés aux produits des nouvelles industries des pays en voie de développement. Tous les pays devront coopérer dans les cadres du régime des Nations Unies et, de façon bilatérale, mettre en oeuvre des programmes qui contribueront efficacement à l'accélération du développement. La bonne volonté est nécessaire, mais on a également besoin d'une planification judicieuse et d'une saine administration, pour assurer l'utilisation efficace des ressources disponibles.

Il est de l'intérêt du Canada et de tous les Canadiens que notre pays participe pleinement à l'oeuvre du développement international.

C'est parce que nous croyons que les Nations Unies doivent constituer une organisation de plus en plus forte, comme puissant agent de la paix mondiale, que nous appuierons les efforts de l'ONU et ceux de ses organismes affiliés, afin de porter un dur coup aux problèmes de la faim, de la maladie et de l'ignorance, qui, nécessairement, préoccupent tant de ses membres.

C'est parce que nous croyons que la prospérité future et le progrès du Canada ne peuvent se réaliser isolément du reste du monde, que nous jouerons pleinement notre rôle dans la réalisation de l'oeuvre mondiale du développement international, rôle que nous devons vraiment jouer, si nous voulons que le Canada soit "un bon citoyen du monde".

S/C